

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national de la « Montée Ungeschick » sise à Mondorf-les-Bains et appartenant au domaine public de la commune de Mondorf-les-Bains

Avis du Conseil d'État

(24 octobre 2017)

Par dépêche du 11 juillet 2017, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Mondorf-les-Bains du 3 mai 2016 demandant le classement sous rubrique, un rapport de la séance du 21 décembre 2016 de la Commission des sites et monuments nationaux, une prise de vue aérienne, un plan cadastral ainsi qu'une documentation photographique du monument à classer.

Le Conseil d'État approuve le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

Observations d'ordre légistique

Intitulé

L'intitulé n'est pas à faire suivre d'un point-virgule.

Par ailleurs, il y a lieu d'écrire « Commune » avec une lettre « c » majuscule.

Préambule

Le deuxième visa devra se lire :

« Vu la demande de classement du Conseil communal de la Commune de Mondorf-les-Bains du 3 mai 2016 ; ».

Article 1^{er}

Les lettres « er », figurant en exposant, ne sont pas à souligner.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 24 octobre 2017.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes